



Les principales jurisprudences en matière de crypto-monnaies

Actualité législative publié le 27/01/2025, vu 15 fois, Auteur : [Yanis MOUHOU](#)

Les crypto-actifs, en raison de leur caractère novateur et de leur potentiel disruptif, continuent de soulever d'importantes questions juridiques

L'émergence des crypto-actifs, avec le Bitcoin en tête, a radicalement transformé le paysage économique et financier mondial. Ces nouvelles formes de monnaie et d'investissements ont soulevé des questions complexes en matière de droit, notamment en ce qui concerne leur régulation, leur fiscalité, et leur statut juridique. Face à ce phénomène, les juridictions du monde entier ont été amenées à se prononcer sur de nombreuses questions juridiques liées aux crypto-actifs. Cet article propose une analyse des principales jurisprudences en matière de crypto-actifs, mettant en lumière les défis et les implications juridiques qui en découlent.

1. La Qualification des Crypto-actifs : Une Question Déterminante

La question de savoir comment qualifier les crypto-actifs sur le plan juridique est fondamentale, car elle conditionne leur traitement dans différents domaines, notamment la fiscalité, la régulation des marchés financiers, et les droits des consommateurs. Les juridictions du monde entier ont adopté des approches variées sur cette question.

a) La décision du Tribunal de commerce de Paris (2018) : La qualification du Bitcoin

Dans un arrêt rendu en 2018, le Tribunal de commerce de Paris a posé une première pierre dans la régulation juridique des crypto-actifs en France. La juridiction a décidé que le Bitcoin, en l'absence de régulation spécifique à l'époque, devait être considéré comme un **"bien meuble"** au sens du Code civil. Cette décision a eu une importance majeure, car elle a permis de clarifier que les crypto-actifs, en dépit de leur nature immatérielle, étaient considérés comme des biens juridiquement reconnus, et donc assujettis aux règles du droit civil.

L'interprétation du Tribunal a ouvert la voie à une meilleure régulation de la fiscalité des crypto-actifs, permettant notamment de distinguer entre les plus-values générées par des transactions sur des biens meubles classiques et celles découlant des crypto-actifs.

b) La décision de la Cour de justice de l'Union européenne (CJEU) - Affaire "Skatteverket" (2015)

L'une des décisions les plus marquantes sur la qualification juridique des crypto-actifs au niveau européen a été rendue par la Cour de justice de l'Union européenne dans l'affaire **"Skatteverket"** (2015). La cour a statué que les échanges de Bitcoin contre des devises traditionnelles (euro, dollar, etc.) devaient être **exonérés de TVA**. Cette décision a été d'une importance capitale, car

elle a permis d'établir que les crypto-actifs, en tant que "moyens de paiement", sont considérés comme des instruments financiers, et non comme des produits soumis à la taxe sur la valeur ajoutée.

Cette jurisprudence a eu un impact profond sur la régulation fiscale des crypto-actifs au sein de l'Union européenne, en posant les bases d'une exonération de TVA pour les transactions de crypto-monnaies, en accord avec le principe de la libre circulation des biens et des services.

2. La Lutte Contre le Blanchiment d'Argent et le Financement du Terrorisme

Le caractère décentralisé et anonyme des crypto-actifs a soulevé des inquiétudes majeures en matière de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Plusieurs juridictions ont dû se prononcer sur la manière de réguler et de contrôler ces flux financiers.

a) La jurisprudence de la Cour suprême des États-Unis – Affaire "United States v. Coinbase" (2021)

Aux États-Unis, une des jurisprudences récentes les plus significatives concernant les crypto-actifs en matière de blanchiment d'argent est celle de l'affaire "**United States v. Coinbase**" (2021). Dans cette affaire, la Cour suprême des États-Unis a statué que la plateforme d'échange de crypto-monnaies Coinbase devait se conformer aux exigences de la **FinCEN** (Financial Crimes Enforcement Network), une agence américaine de lutte contre le blanchiment d'argent.

La décision a renforcé les obligations des plateformes d'échange de crypto-actifs en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Elle a imposé à Coinbase, ainsi qu'à d'autres plateformes similaires, de mettre en place des procédures de "**KYC**" (Know Your Customer) et de signaler les transactions suspectes aux autorités. Cette jurisprudence a contribué à renforcer le cadre juridique de la régulation des crypto-actifs aux États-Unis.

b) La décision du Conseil d'État français – L'affaire "Fonds crypto-monnaie et blanchiment" (2019)

En 2019, le Conseil d'État français a examiné la conformité des activités d'un fonds d'investissement spécialisé dans les crypto-monnaies avec les obligations de lutte contre le blanchiment d'argent. La décision a souligné que les crypto-actifs, en raison de leur capacité à faciliter les transactions transfrontalières anonymes, nécessitaient un encadrement strict par les autorités financières. Le Conseil a donc affirmé que les fonds d'investissement impliquant des crypto-actifs étaient soumis à une **surveillance stricte** et devaient se conformer aux obligations de déclaration et de contrôle imposées par la législation sur le blanchiment d'argent.

Cette jurisprudence s'inscrit dans un cadre global de durcissement des réglementations en matière de blanchiment d'argent et montre une volonté des autorités françaises de renforcer leur surveillance des acteurs du marché des crypto-actifs.

3. La Protection des Investisseurs : Un Enjeu Croissant

La question de la protection des investisseurs est un autre domaine important dans le droit des crypto-actifs, notamment en raison des risques élevés associés à la volatilité des prix des crypto-monnaies.

a) La décision du Tribunal fédéral suisse – Affaire "X contre Bitcoin Suisse" (2020)

En 2020, le Tribunal fédéral suisse a rendu une décision importante concernant la protection des

investisseurs dans le domaine des crypto-actifs dans l'affaire "**X contre Bitcoin Suisse**". L'affaire portait sur un conflit entre un investisseur et la plateforme Bitcoin Suisse, qui avait été accusée de ne pas avoir respecté les obligations d'information et de transparence vis-à-vis des investisseurs concernant les risques associés à un investissement en crypto-actifs.

Le tribunal a statué en faveur de l'investisseur, estimant que la plateforme n'avait pas fourni suffisamment d'informations sur les risques liés à la volatilité des crypto-monnaies et la possibilité de perte totale des fonds investis. Cette décision marque un tournant important dans l'approche des juridictions suisses vis-à-vis de la protection des investisseurs dans le secteur des crypto-actifs, en soulignant l'obligation des plateformes d'échanger des informations claires et transparentes sur les risques inhérents aux crypto-monnaies.

b) L'affaire "FMA v. Bitfinex" (2020)

Un autre exemple est celui de l'affaire "**FMA v. Bitfinex**" (2020) en Autriche, dans laquelle la Financial Market Authority (FMA) a poursuivi la plateforme d'échange de crypto-monnaies Bitfinex pour ses pratiques commerciales et son manquement à la réglementation sur la protection des investisseurs. L'affaire a permis de souligner la nécessité pour les plateformes de crypto-monnaies de se conformer aux régulations nationales en matière de **protection des consommateurs** et de **transparence financière**. Le tribunal a insisté sur le fait que, même si les crypto-actifs sont relativement nouveaux, ils sont soumis aux mêmes normes de protection des consommateurs que tout autre produit financier.